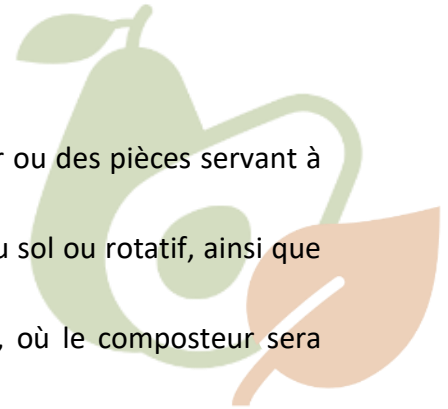


Demande de subvention pour les composteurs domestiques 2020

CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ

- La subvention correspond au coût d'achat d'un composteur ou des pièces servant à sa fabrication avant taxes, jusqu'à concurrence de 50 \$;
- Les types de composteurs acceptés sont les composteurs au sol ou rotatif, ainsi que les lombricomposteurs;
- Le demandeur est propriétaire d'une résidence à Mirabel, où le composteur sera installé;
- Le formulaire de remboursement doit être dûment complété par le propriétaire de la résidence où sera installé le composteur;
- Une seule demande de subvention est accordé par propriété, pour la durée totale du programme de subvention;
- L'achat et l'installation du composteur doivent se faire entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2020;
- Le composteur doit être muni d'une ouverture suffisamment grande pour permettre le brassage à l'aide d'une fourche ou d'un aérateur à compost, d'un couvercle permettant de bien contrôler le taux d'humidité et de perforations pour assurer l'aération;
- L'achat de pièces pour la fabrication artisanale d'un composteur est admissible à la subvention jusqu'à concurrence de 50 \$, si la Ville juge que le produit final remplit les conditions d'admissibilité. L'achat de pièces, la fabrication du composteur et son installation doivent se faire entre le 1^{er} avril et le 31 octobre 2020. Aucune main-d'œuvre ne sera remboursée;
- Le composteur au sol ou rotatif doit être installé en cour latérale ou arrière, pour limiter sa visibilité depuis la voie publique, dans un endroit accessible toute l'année et dans un endroit ombragé, pour éviter les nuisances en lien avec les odeurs;
- Un représentant de la ville de Mirabel pourra vérifier sur place l'installation ou la conformité du composteur;
- Le programme de subvention dispose d'une somme annuelle maximale. Aucune demande de subvention ne sera accordée au-delà de ce plafond. C'est donc premier arrivé, premier servi;
- Une confirmation du statut de votre demande vous sera envoyée, si votre adresse courriel est inscrite dans le formulaire de remboursement.



Demande de subvention pour les composteurs domestiques 2020

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT

Une copie de la facture d'achat du composteur ou des pièces servant à sa fabrication, ainsi qu'une photo du composteur, (installé, si au sol ou rotatif), doivent être jointes au présent formulaire.

Vous devez nous faire parvenir le formulaire dûment complété et les documents exigés avant le 30 novembre 2020, soit par la poste ou par courriel, selon les coordonnées suivantes :

Ville de Mirabel - Service de l'environnement
COMPOSTEURS 2020
8106, rue de Belle-Rivière, Mirabel, Québec, J7N 2V8
infoenvironnement@mirabel.ca

Nom, prénom et adresse du propriétaire :

Téléphone : _____ Courriel : _____

Adresse d'installation du baril :

Type de composteur : _____

Marque et modèle : _____

Coût total avant taxes : _____ \$ Date d'achat : _____

Copie du reçu d'achat du composteur ou de ses pièces de fabrication

Photo du composteur (installé, si au sol ou rotatif)

Signature : _____ Date : _____

La Ville émettra un chèque de remboursement dans les 60 jours
suivant l'acceptation de votre demande.